



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	25

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 28 mars 2022

Le quorum étant atteint, Patricia BENIGNI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jacqueline RISTICONI - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Jessica LOPES-BARROSO - François GRISANTI.

Absents excusés : Marilyn MASSONI (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Jacqueline RISTICONI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) – Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à François LEONELLI) – Laetitia OLIVESI (a donné procuration à François LEONELLI) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Jessica LOPES-BARROSO) - Claudia TORRE (a donné procuration à Maria GAROBY).

Absents : Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°43-04-04-22.

Objet : Plan de financement pour les travaux de sécurisation de la voirie communale.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Après un premier diagnostic de la voirie communale, des travaux prioritaires concernant la sécurité routière et des travaux à la suite d'évènements climatiques ont été prévus sur le Budget primitif 2022 de la Ville en section d'investissement.

Le détail de ces travaux est présenté ci-dessous :

- Sécurisation du Pont en limite de l'entrée du lotissement le Lancone et du lotissement Cabanule : création de murets, de bordures, de glissières de sécurité, sécurisation de l'espace piétons avec création de trottoirs en béton et pose d'une barrière métallique – montant : 12.542,40 € hors taxes.
- Sécurisation de la route de Suariccia : nécessité de stabiliser ce chemin communal en terre qui se retrouve systématiquement inondé lors d'évènements climatiques et nombreux nids de poule posant un problème de sécurité aux nombreux utilisateurs de la voie – montant hors taxes : 119.065,00 € hors taxes.
- Déviation route de la Digue : suite aux évènements climatiques de novembre 2016, les sous-bassement de cette route ont été emportés par la crue du Bevincu sur plus de 40 mètres linéaires. Cette faiblesse de la voie présente un danger pour les utilisateurs de celle-ci dont de nombreux maillages avec des engins aux

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-000000000-000000000-000000000
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

poids total autorisés en charge conséquents. S'agissant d'une voie privée, un arrêté de fermeture de voie a été pris. Un accord a été trouvé avec le propriétaire de la parcelle concernée pour une rétrocession à la Ville de l'assiette de terrain nécessaire pour construire une déviation à cet endroit afin d'éviter les berges du Bevincu sujettes aux crues et les risques inhérents. La demande de subvention porte sur les seuls travaux de réalisation de cette déviation pour un montant hors taxes de 46.424,20 €.

Ci-dessous, un récapitulatif des sommes demandées aux différents financeurs :

Désignation	Finalité	Coût hors taxes	Etat – DETR – Axe 3 – 40%	CDC – Dotation quinquennale 40%	Part Ville 20%
Sécurisation Pont entrée lotissement Cabanule	Sécurisation routière et piétonne	12.542,40 €	5.016,96 €	5.016,96 €	2.508,48 €
Déviation route de la Digue	Sécurisation routière	119.065,00 €	47.626,00 €	47.626,00 €	23.813,00 €
Sécurisation Chemin communal « Route de Suariccia »	Sécurisation routière	46.424,20 €	18.569,68 €	18.569,68 €	9.284,84 €
TOTAL		178.031,60 €	71.212,64 €	71.212,64 €	35.606,32 €

La dépense subventionnable hors taxes pour les travaux de sécurisation de la voirie communale est estimée à hauteur de 178.031,60 € hors taxes.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- 40 % au titre de la DETR – Axe 3, soit un montant de 71.212,64 € ;
- 40 % sur la dotation quinquennale de la collectivité de Corse, soit 71.212,64 € ;
- 20 % sur fonds propres de la Ville, soit 35.606,32 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER le plan de financement comme suit :

Désignation	Finalité	Coût hors taxes	Etat – DETR – Axe 3 – 40%	CDC – Dotation quinquennale 40%	Part Ville 20%
Sécurisation Pont entrée lotissement Cabanule	Sécurisation routière et piétonne	12.542,40 €	5.016,96 €	5.016,96 €	2.508,48 €
Déviation route de la Digue	Sécurisation routière	119.065,00 €	47.626,00 €	47.626,00 €	23.813,00 €
Sécurisation Chemin communal « Route de Suariccia »	Sécurisation routière	46.424,20 €	18.569,68 €	18.569,68 €	9.284,84 €
TOTAL		178.031,60 €	71.212,64 €	71.212,64 €	35.606,32 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement ;

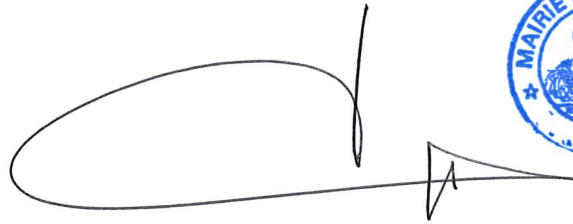
DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Accusé de réception en préfecture 02B-212000376-20220414-43-04-04-22-DE Date de télétransmission : 14/04/2022 Date de réception préfecture : 14/04/2022
--

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220414-43-04-04-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022